



L'ensemble des travailleurs des secteurs de la Santé & du "Non Marchand" réclame un **après Covid différent**. De la crèche à la maison de repos, en passant par l'hôpital, les services d'aide à la jeunesse ou à domicile,... même malmenés, les travailleurs ont démontré l'importance de leurs activités. Ce **secteur a été et sera essentiel** en ces temps de crise afin d'éviter qu'à la crise sanitaire, succède une crise sociale et sociétale. C'est pourquoi les organisations syndicales ont **porté des revendications auprès des différents niveaux de pouvoirs concernés**. Les travailleurs méritent et exigent des avancées concrètes : des **conditions de rémunérations et de travail attractives et à la hauteur des services rendus à la population**.

Ils ont été entendus au Fédéral et en Région wallonne : des budgets ont été convenus, il "reste" à négocier et mettre en place les mesures concrètes. En Communauté française...

MESURES À CONCRÉTISER:

- **AMÉLIORATIONS SALARIALES**
- **AMÉLIORATION DES NORMES D'ENCADREMENT** (DIMINUTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL ET MAINTIEN DE SERVICES DE QUALITÉ)
- MESURES POUR GARANTIR L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE FAMILIALE/ VIE PROFESSIONNELLE (STABILITÉ HORAIRE, VACANCES, ...)
- JOURS DE CONGÉ COMPLÉMENTAIRES (EMBAUCHE COMPENSATOIRE)
- MESURES CONCRÈTES POUR **AMÉLIORER LES FINS DE CARRIÈRES**
- **ENGAGEMENTS - CONTRATS STABLES - MEILLEURE STATUTARISATION ...**

AU NIVEAU FÉDÉRAL : 600 MILLIONS STRUCTURELS !

Un avant-projet d'accord social a été conclu entre le gouvernement fédéral et les interlocuteurs sociaux du secteur des soins de santé fédéral. Il sera doté d'un **budget annuel dès 2022 de 600 millions d'euros**, dont 500 millions seront destinés à une revalorisation salariale et 100 millions à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des soins de santé.

Des mesures plus précises sont déjà sur la table, ce sera au futur gouvernement fédéral à poursuivre (rapidement) le travail

EN RÉGION WALLONNE : 260 MILLIONS RÉCURRENTS !

Le gouvernement wallon a dégagé un budget de 260 millions : **100 millions disponible dès 2021** avec une augmentation annuelle pour atteindre le montant de **260 millions récurrents en 2024**. On dépasse de loin les 30 millions réservés au Non-Marchand en 2017... La récurrence nous permettra de **négocier des mesures qui améliorent durablement les conditions de travail dans le secteur**.

EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : DISCUSSIONS EN COURS...

Et peu d'avancées... Des échanges ont eu lieu avec différents Ministres du Gouvernement de la Communauté française, cependant, peu de concret émerge jusqu'à présent. **Un conclave budgétaire est prévu pour le mois d'octobre, mais la question d'y voir des moyens pour le secteur non-marchand se pose encore.**